

Le temps de ...



Les retraités-es du 429 (SFMM) SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (S.C.F.P.)

...économiser

Un dollar épargné par-ci et par-là !

Peu d'entre nous sommes millionnaires, à moins, bien sûr, d'avoir gagné à la loterie ou d'avoir hérité d'une vieille tante éloignée. À la retraite, chaque dollar compte et c'est pour cette raison que nous avons pensé vous proposer un moyen d'en épargner.

Même si elle a changé d'allégeance en cours de route, la Caisse d'économie Desjardins des Employés municipaux de Montréal existe depuis 1946. Avec 8 564 sociétaires et un actif de 43 291 000 \$, elle offre tous les services habituels à des heures d'ouverture inhabituelles,



de 8 h à 17 h tous les jours ouvrables à ses deux centres de services du 305, rue Saint-Antoine Est et du 1404, rue des Carrières à Montréal.

En apprenant que les retraités de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal, sociétaires de cette Caisse étaient

exemptés des frais d'administration, je suis allé rencontrer madame Sylvie Robert, la nouvelle directrice générale. Je voulais en savoir un peu plus afin que nos membres des Retraités-es du 429 (SFMM) puissent en bénéficier pleinement.

Madame Sylvie Robert est la première femme à occuper ce poste. Avec 20 ans d'expérience au sein des Caisses, c'est avec détermination qu'elle a accepté de relever ce nouveau défi. Depuis le 18 octobre 1999, elle est bien décidée à mettre l'accent sur les services aux membres et à augmenter la rentabilité de son organisation.

Voici la bonne nouvelle ! Tous les retraités, membres actuels ou non de la Caisse, qui accepteront le dépôt intégral de leur chèque de retraite de la Ville de Montréal ou de la CUM à la Caisse d'économie Desjardins des Employés municipaux de Montréal se verront dispensés de tous les frais d'administration.

À la lecture de la première édition du journal, le 15 novembre 1999, vous avez pu constater que la date de parution et la numérotation étaient absentes.

Cette petite erreur de première nous permettra toutefois de débiter la numérotation avec l'arrivée du nouveau millénaire.

Quant à la première édition, qui se voulait, avant tout, un document de présentation, elle deviendra peut-être un objet de collection!!!

La Rédaction

Si vous détenez déjà un compte à la Caisse, que vous profitez du dépôt intégral et que vous n'étiez pas informé de cet avantage, téléphonez au (514) 861-1707 et, en tant que retraité de la Ville ou de la CUM, vous demandez qu'on ne comptabilise plus les frais d'administration. Ce sera fait sur-le-champ. La caisse ne pourra cependant vous accorder la rétroactivité pour les frais déjà payés dans le passé.

Si vous n'êtes pas membre de la Caisse, passez à un des deux centres de service, ouvrez un compte, complétez le formulaire pour le dépôt intégral de votre rente de la Ville ou de la CUM et vous ne paierez pas de frais d'administration pour ce compte.

Merci madame Robert, nous saurons profiter de cette bonne nouvelle.

Nos parents nous le répétaient : un dollar épargné par-ci et par-là, ça finit par faire beaucoup de dollars.

Robert Reynolds

sommaire

...économiser	1
...s'organiser	2
...participer	2
...s'impliquer.....	3-4
...vivre	4
...naviguer.....	4
...parler du budget	5
...se divertir	6

Prochaine parution .15-05-2000

Date de tombée07-04-2000



...s'organiser

Dans un regroupement comme le nôtre, il devient nécessaire de savoir qui fait quoi.

C'est avec un souci d'efficacité que les membres du Comité exécutif se sont réparti les tâches requises pour bien gérer les dossiers en cours. Ces tâches s'ajoutent aux responsabilités dévolues à chaque membre en vertu des statuts et règlements selon le poste occupé.

Il faut noter également que chaque membre du Comité exécutif peut s'adjoindre d'autres personnes pour accomplir les différentes tâches nécessaires à la bonne gestion du regroupement.

François Teasdale, président :	Le journal Le Fonds de secours maladie-accident Les affiliations et les autres organismes
Pierre Dorais, vice-président :	La caisse de retraite Les assurances L'émission des cartes de membre La coordination du comité Le Temps de Vivre
Claude-Yves Brunelle, trésorier :	La papeterie et les fournitures de bureau L'imprimerie
Denise Patenaude, secrétaire :	La boîte vocale
Maurice Duquette, directeur :	La politique d'accueil des nouveaux membres
Jules Jacob, directeur :	L'informatique La confection et la mise à jour du site Web
Jean Racicot, directeur :	Les avantages associés à la carte de membre



...participer

LE CONGRÈS DE L'ASRC À TORONTO

Les 12 et 13 novembre 1999, notre regroupement a délégué quatre membres au quatrième congrès statutaire de l'Association des syndicalistes retraités du Canada (ASRC) qui a eu lieu à Toronto.

Cette association a été fondée en octobre 1993 à l'instigation du Congrès du Travail du Canada (CTC) qui s'était engagé à créer une organisation nationale de retraités syndicalistes. Elle a comme mandat de les unir dans la poursuite de buts communs qui ont trait à leur avenir et à celui de leurs familles. Nous sommes affiliés à cette association depuis octobre 1999.

Chaleureusement accueillis par les dirigeants de l'ASRC, nos représentants, Claude-Yves Brunelle, Maurice Duquette, Jean Racicot et François Teasdale, ont, pendant deux jours, activement participé aux délibérations du congrès au nom des retraités-es du 429 (SFMM).

C'était la première fois qu'une délégation du Québec représentant

une section locale aussi importante que la nôtre participait à leur congrès statutaire.

Des résolutions sur une foule de sujets

La cinquantaine de résolutions discutées et adoptées par le congrès a porté sur une foule de sujets tels que : l'économie mondiale, les pensions, les impôts, l'éducation, l'action politique, les médicaments et les soins de santé, le logement, etc. Toutes les résolutions présentées par le Regroupement des syndicalistes à la retraite (Conseil régional Montréal-métropolitain-FTQ) dont nous faisons partie ont été adoptées. Elles revendiquaient l'instauration de la retraite progressive dans les régimes complémentaires de rentes et au régime de pension du Canada, tout comme elle existe dans les règles de la RRQ, l'élargissement du crédit d'impôt remboursable pour frais médicaux à toutes les personnes qui n'ont que des revenus de retraite, l'abaissement graduel de l'âge normal de la retraite à 60 ans et le rétablissement de la rente normale à 65 ans pour les personnes

déclarées invalides avant 60 ans.

Parmi les autres décisions du congrès, plusieurs résolutions proposaient l'instauration ou le rétablissement d'avantages fiscaux pour les retraités. D'autres demandaient l'instauration de mesures législatives qui visent la réduction des prix des médicaments et qui facilitent l'augmentation de leur accessibilité.

Semblables et différents

Ce fut une expérience enrichissante pour les quatre délégués et pour notre organisation. Nous avons tissé des liens avec des délégués du SFCP de d'autres provinces et discuté de la possibilité de créer un regroupement de retraités au sein même du SFCP. C'est à suivre...!

Durant ce congrès, nous avons constaté que nous possédions des choses en commun avec tous les autres retraités. Mais nous avons aussi pris conscience de nos spécificités de québécois francophones et de retraités de la Ville ou de la Communauté urbaine de Montréal.

François Teasdale, président



Une caisse de retraite, c'est uniquement pour la retraite

Au cours de la dernière année, on a discuté des surplus des caisses de retraite à plusieurs tables de négociation, notamment chez Hydro-Québec, à la STCUM ou avec le gouvernement du Québec. À chacune de ces négociations, la position de l'employeur n'a jamais varié. Il a préconisé l'utilisation de ces sommes d'argent pour financer des augmentations de salaire ou accorder des congés de cotisation aux caisses de retraite.

Heureusement, les syndicats s'y sont opposés en soutenant que l'argent des caisses de retraite n'appartient pas exclusivement à l'employeur.

Une position claire

Notre position sur la question est claire : **l'argent d'une caisse de retraite appartient aux travailleurs et aux retraités.**

En contribuant à une caisse de retraite, les travailleurs choisissent de recevoir moins d'argent sous forme de salaire direct pour se constituer une caisse de retraite qui les assurera d'un revenu décent après leur vie de travail. Il s'agit en réalité d'un salaire différé car on peut facilement déduire que si les travailleurs avaient décidé collectivement de se priver de caisse de retraite, cet argent leur aurait été versé en salaire.

La finalité première d'une caisse de retraite consiste à verser des rentes aux retraités. C'est leur unique objectif.

Lors des négociations, les parties concernées fixent les modalités des contributions et des rentes. C'est pourquoi, toutes les caisses de

retraite diffèrent quant aux contributions et aux rentes versées ainsi qu'aux conditions de versement de celles-ci. Cependant, les gouvernements ont encadré les règles de gestion de ces caisses et créé des organismes de surveillance dans le but de protéger les droits des retraités et de s'assurer que les fonds requis pour le versement de leurs rentes soient toujours disponibles.

Cela n'a pas empêché certaines entreprises de tenter de s'emparer de ces surplus et de contester, devant les tribunaux, les lois qui les en empêchaient. Le cas le plus connu est celui de la compagnie Singer du Canada limitée.

Une décision cruciale de la Cour d'appel

Après s'être accordée unilatéralement des congés de cotisation pendant plusieurs années, la compagnie Singer a mis fin au régime de retraite en 1986. Elle s'est alors emparée des surplus de la caisse, une somme de plus de quatre millions de dollars qui, ajoutée au remboursement des congés de contribution, représente un montant de plus de six millions de dollars.

Un recours collectif fut alors intenté par un des retraités, monsieur Robert Châteauneuf et en 1995, la Cour d'appel confirmait un jugement de la Cour supérieure ordonnant à l'employeur de rembourser la somme de 10 334 362 \$ à la caisse de retraite des employés, plus les honoraires d'avocats et d'experts payés à même cette caisse. La Cour suprême du Canada ayant refusé d'entendre l'appel logé par la compagnie, le jugement de la Cour d'appel est devenu final et exécutoire.

Il est important d'examiner certains principes énoncés dans ce jugement dans lequel le juge LeBel stipule notamment que :

«...l'accumulation d'un surplus considérable résulte, en grande partie, des politiques apparemment arrêtées de

longue date par la compagnie visant à refuser de revaloriser les rentes des retraités...»

«La loi de 1948 autorisant le paiement de pensions aux employés de compagnie prévoyait qu'un surplus de la caisse de retraite restait acquis aux participants, l'employeur n'y ayant aucun droit...»

«...les règles adoptées impliquaient d'abord la séparation du patrimoine de la caisse de celui de l'employeur.»

«...la volonté législative exprimée en 1965 dans la Loi des régimes supplémentaires de rentes a créé un patrimoine séparé que l'on peut qualifier de patrimoine d'affectation. Bien que le fonds continue à être administré suivant les instructions de l'employeur et sous son contrôle, cette gestion s'effectue non pour lui-même mais pour le compte et le bénéfice d'autrui.»

«...pour éviter la création ou le maintien d'un surplus excessif, l'employeur aurait pu bonifier les pensions payées ou à venir, à condition de ne pas excéder les maximums prévus à la législation fiscale canadienne.»

En conclusion de son jugement, le juge LeBel décrète que : «Par ailleurs, une caisse de retraite est un instrument créé au profit des travailleurs (...). Son utilisation des surplus pour remplacer de façon comparable ses versements suppose, en droit, que ce surplus était sa propriété. Or, l'employeur ne détenait pas de droit de propriété sur la caisse, mais simplement un droit de gestion.»

À notre avis, ce jugement est très clair. Il précise que l'argent des caisses de retraite n'appartient pas à l'employeur et qu'il ne peut l'utiliser pour réduire ses dépenses. Il stipule également que cet argent doit servir d'abord et avant tout au versement des rentes aux retraités actuels et futurs et qu'en cas de surplus, on doit améliorer les bénéfices de la caisses de retraite.

Améliorer nos conditions de vie à la retraite

Durant notre vie de travail, nous avons exercé notre rapport de force

suite en page 4 →

Flash Info

Depuis le 1^{er} janvier 2000

Pension de la Sécurité de la vieillesse :	419,92 \$
Allocation maximale au conjoint (60 à 65 ans) :	744,98 \$
Allocation maximale aux veuves et veufs :	822,47 \$
Supplément maximal de revenu garanti :	
pour célibataire :	499,05 \$
pour personne mariée :	325,06 \$

pour négocier de bonnes conditions de travail et de salaire. Même si nous avons collectivement décidé, dans le passé, des règles actuelles qui régissent nos caisses de retraite, en vertu de quel principe n'aurions-nous plus droit au chapitre pour les bonifier ? Il n'est sûrement pas question de le faire aux dépens des jeunes encore au travail. Si nous réussissons à améliorer nos conditions de retraite actuelles, ils en seront les futurs bénéficiaires. Il faut considérer que les participants aux régimes sont constitués de deux groupes distincts : les retraités et les travailleurs. L'argent provient des contributions de l'employeur et des employés retraités et non retraités. On peut logiquement conclure qu'une plus grande partie de cet argent provient des retraités, puisqu'ils ont contribué au régime pendant plus longtemps. Le partage de surplus éventuels doit

donc s'effectuer équitablement entre ces deux groupes en considérant la proportion de chacun dans ce patrimoine et le fait que le **premier besoin à combler est le versement des rentes actuelles et futures.**

Si les jeunes acceptent aujourd'hui qu'on pige dans les surplus pour autre chose que la retraite, ils doivent savoir que c'est dans leurs poches qu'on ira, demain, chercher l'argent qui fera défaut pour répondre aux obligations envers les retraités. Il faut donc arriver à partager équitablement les éventuels surplus de nos caisses de retraite entre les jeunes, encore au travail, et les retraités en considérant que le premier objectif à atteindre est l'amélioration des conditions de retraite. Nous voulons pouvoir exprimer notre position dans les discussions qui fixeront les modalités de

ce partage.

Qu'on se le tienne pour dit ! Nous voulons améliorer nos conditions de vie si la situation financière de nos caisses de retraite le permet. Et cela passe par la négociation entre nos syndicats et les Employeurs. Pour améliorer l'efficacité de ces pourparlers les syndicats devront associer à leurs démarches leurs membres retraités et leurs porte-paroles tout en agissant dans le respect des droits de tous et chacun et à l'intérieur du cadre légal et législatif en vigueur. Les tribunaux ont confirmé des droits clairs et nets pour les retraités. Nous agissons pour les faire valoir, car «Ont des droits ceux et celles qui les font valoir». Notre pouvoir et celui de nos syndicats s'en trouveront accru si nous ne parlons que d'une seule voix.

François Teasdale, président

...vivre

Dîner de Noël

L'atmosphère était à la fête en ce midi du 15 décembre dernier.

Pour la deuxième année, le comité Le Temps de Vivre nous avait donné rendez-vous pour fêter Noël. Nous avons été nombreux à répondre à l'invitation puisque 70 personnes ont participé à ce joyeux dîner. Plusieurs d'entre elles sont reparties avec des cadeaux et des bonnes bouteilles de vin sous le bras. Il y a même eu un heureux gagnant d'une bouteille de champagne.

Merci à toutes les personnes qui ont participé et soyez au rendez-vous l'an prochain.



...naviguer

Avec le souci de permettre à ses membres d'accéder rapidement à l'information concernant différents sujets susceptibles de les intéresser, votre association a développé un site Internet qui est déjà en opération.

On y accède en composant l'adresse : **www.sfmm429.qc.ca** et en cliquant à la page «regroupement des retraités».

Le site s'enrichira continuellement d'informations qui vous concerneront et on y retrouve déjà les rubriques suivantes :

- Buts de l'organisation

- Comités
- Assemblée annuelle
- Comité Le Temps de Vivre
- Info-journal
- Affiliations
- Divers

D'ailleurs, vous retrouverez l'intégrale du journal à la rubrique Info-journal.

Pour toute information, communiquer avec Jules Jacob (514) 842-9463, le concepteur de cette page WEB.

Jean-Claude Campeau

Petite annonce

En tant que membre du regroupement, nous pouvons économiser 10 % sur le coût des pièces et 5 % sur le coût de la main-d'oeuvre au :

Garage Sylvain Joubert
1955, rue Viau (coin Ontario)
Montréal

Spécialités :

Injection, freins, électricité, climatisation, refroidissement, mise au point, moteur.



...parler du budget

Claude-Yves Brunelle, le trésorier de notre association, a récemment déposé les prévisions budgétaires pour la prochaine année financière. La rédaction s'est empressée de le rencontrer afin d'en apprendre un peu plus.

Dans un premier temps, monsieur Brunelle nous explique que la presque totalité des revenus du regroupement provient de la contribution mensuelle versée par les membres. Toutefois, il souligne que notre regroupement reçoit une ristourne de 2 % lors de l'utilisation, par nos membres, des services d'assurance-voyage du Centre administratif et professionnel de Montréal. Ce revenu supplémentaire pourrait, éventuellement, permettre d'offrir encore plus de services à nos membres.

Quant aux dépenses, notre trésorier mentionne que l'an dernier, une partie importante du budget a été consacrée à l'achat d'équipement de bureau et principalement d'un système informatique adéquat. Ces besoins étant presque entièrement comblés, des montants supplé-

mentaires pourront dorénavant être affectés à d'autres services dont la publication régulière de notre présent journal.

Claude-Yves doit également prévoir les sommes nécessaires pour couvrir les dépenses normales d'administration qui incluent les allocations versées aux membres des différents comités et à ceux qui participent à des réunions de travail.

Quant au comité Le Temps de Vivre, il nous déclare qu'il pourra dégager les sommes nécessaires à l'organisation des activités et à la réduction de nos coûts de participation.

En terminant, c'est avec fierté que Claude-Yves Brunelle nous souligne la bonne santé financière de notre regroupement.

Jean-Claude Campeau

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

PÉRIODE DU 1^{ER} NOVEMBRE 1999 AU 31 OCTOBRE 2000

REVENUS :

Cotisations :

Cotisations membres de la Ville de Montréal	18 000,00 \$
Cotisations membres de la CUM	4 500,00
Cotisations membres honoraires	240,00

Autres :

Ristournes CAMCOOP	200,00
Intérêts, etc.	<u>100,00</u>

TOTAL DES REVENUS : 23 040,00 \$

DÉPENSES :

Affiliation :

Regroupement des syndicalistes à la retraiteCTM-FTQ	<u>30,00 \$</u>	30,00 \$
---	-----------------	-----------------

Administration :

Impression	1 000,00 \$	
Location de salles	400,00	
Impression du journal	4 500,00	
Frais de représentation	300,00	
Équipements et papeterie	2 000,00	
Divers	<u>1 000,00</u>	9 200,00 \$

Allocations :

Allocations mensuelles Comité exécutif	2 100,00 \$	
Allocations mensuelles Comité Le Temps de Vivre	2 100,00	
Allocations mensuelles journal	900,00	
Allocations de présence	<u>3 610,00</u>	8 710,00 \$

Comité Le Temps de Vivre :

Activités	2 500,00 \$	
Papeterie et équipements	500,00	
Location de salles	<u>1 500,00</u>	4 500,00 \$

Dons et commandites : 500,00 \$ **500,00 \$**

Syndic : 100,00 \$ **100,00 \$**

TOTAL DES DÉPENSES : 23 040,00 \$





Les réservations pour toutes les activités se font en contactant le (514) 842-9463. Les chèques pour les activités doivent être libellés et postés au :
Comité Le Temps de Vivre
429, rue de La Gauchetière Est
Montréal (Québec) H2L 2M7

Activités régulières :

DÉJEUNER-RENCONTRE

Date : Tous les premiers mardis du mois
 Heure : 9 heures
 Endroit : Restaurant Mikes – Place Versailles
 Coût : Déjeuner à vos frais
 Réservation : Au moins une semaine à l'avance
 (514) 842-9463

BRIDGE

Date : Tous les lundis, jusqu'à la fin du mois d'avril
 Heure : De 13 h à 16 h
 Endroit : Maison communautaire
 1105, rue Émile-Journault, Montréal
 Coût : 2,00 \$
 Réservation : Yvon Beauchamp
 (514) 353-8753 ou (514) 842-9463

Activités spéciales :

SOUPER À L'INSTITUT DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE DU QUÉBEC (ITHQ)

À nouveau, cette année, le comité Le Temps de Vivre, nous convie à un souper à l'Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec (ITHQ).

Considérant l'immense succès de l'an dernier, alors que nous avons malheureusement dû refuser des membres, nous avons doublé l'espace réservé.

Mais, même si le nombre de place à notre disposition est grandement augmenté, il est conseillé de réserver le plus tôt possible. **La priorité sera accordée à nos membres et leurs conjoints.**

Date : Le mercredi 22 mars 2000
 Heure : 17 h
 Endroit : Institut du tourisme et de l'hôtellerie du Québec
 3535, rue St-Denis, Montréal
 Coût : Repas (maximum 15,00 \$ par personne) boissons
 aux frais des convives

Réservation avant le mardi 29 février 2000 (514) 842-9463

TOUR DE VILLE

Revoir notre ville en l'an 2000

Visite guidée en Tram du Grand Montréal d'une durée d'environ trois heures.

Plus de 200 sites à redécouvrir

Halte-photos

Vieux-Montréal
 Basilique Notre-Dame
 Parc Olympique
 Le Mont-Royal
 Oratoire St-Joseph
 Retour au 429 pour visiter le nouveau local
 et déguster beignes et café.

Date : Le mercredi 17 mai 2000
 Heure : Départ à 13 h
 Endroit : Adresse du départ à confirmer
 Coût : 20,00 \$ par personne pour les membres
 et conjoints
 25,00 \$ par personne pour les non membres

Réservation avant le vendredi 28 avril 2000
au (514)-842-9463

Paiement : Faire parvenir votre chèque avant le 28 avril.



Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que notre syndic Gabriel Bourret a dû être hospitalisé à l'Institut de cardiologie de Montréal. Il y a subi une intervention chirurgicale importante pour l'implantation d'une valve artificielle. L'hospitalisation a été de courte durée et il se rétablit bien chez lui.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et espérons que nous pourrions continuer encore longtemps de bénéficier de ses loyaux services.

SYMPHONIE VOCALE de la Fraternité des policiers et policières de la Communauté urbaine de Montréal

Sous la direction de Rolland Côté

Accompagnée au piano par Denyse Rheault-Collin

Date : Le vendredi 26 mai 2000

Heure : 20 h

Endroit : École Vincent-D'Indy
 220, avenue Vincent-D'Indy
 Outremont (Sortie métro Édouard-Montpetit –
 navette du métro à la salle)

Coût : 10,00 \$ par personne pour les membres
 et leurs conjoints

15,00 \$ par personne pour les non membres

Maximum de 30 personnes

Réservation avant le vendredi 12 mai 2000
au (514) 842-9463

Paiement : Faire parvenir votre chèque avant le 12 mai.

Activités proposées :

CURLING

Le nombre de personnes (7) ayant manifesté leur intérêt pour cette activité étant insuffisant, nous avons dû abandonner l'idée d'organiser des rencontres de curling durant cette session d'hiver.

Toutefois, monsieur Alain Favreau, responsable de l'activité, a communiqué avec chacune de ces personnes et trois d'entre elles ont alors décidé de s'inscrire dans des équipes régulières du Club de curling de Boucherville.

Activités à venir :

- Pique-nique de l'an 2000
- Visite de l'Assemblée nationale



Bulletin trimestriel

Les retraités-es du 429 (SFMM)

Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP),
 429, rue de La Gauchetière Est, Montréal (Québec), H2L 2M7.

Téléphone : (514) 842-9463, boîte vocale 250,

Télécopieur : (514) 842-3683

Courriel : retraites429@sfmm429.qc.ca

Web : www.sfmm429.qc.ca

Reproduction permise avec mention de la source

Équipe de rédaction :

Jean-Claude Campeau et Robert Reynolds

Rédaction : Les Retraités-es du 429 (SFMM)

Collaboration :

Michèle Blais, agente d'information (SFMM)

Le personnel de soutien administratif (SFMM)

Illustrateur : Jean Fortier

Infographie : Marcel Huot, Legris Service Litho



Celui qui connaît l'art de vivre avec soi-même ignore l'ennui.

Erasme